

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 14 Décembre 2020

Ordre du jour :

- ✓ Réunion d'examen conjoint dans le cadre de la procédure de révision allégée n° 1 du PLU

Présents :

- ✓ M. GROUX Maire
- ✓ Mme NINOREILLE Adjointe
- ✓ M. BAUDOIN DDT
- ✓ Mme BOURGOIN Chargée d'études - BE Perspectives Urbanisme et Paysage

Absents excusés :

- ✓ M. PATRIS Syndicat DEPART
- ✓ Mme Merlino SLA Troyes
- ✓ Mme KLEIN Perspectives Urbanisme et Paysage

Cette réunion d'examen conjoint a pour but de présenter aux Personnes Publiques Associées et Services de l'Etat, le projet de révision allégée n° 1 du PLU de Bouilly.

Il est rappelé que le compte-rendu de cette réunion vaut avis des services de l'Etat et Personnes Publiques Associées et sera annexé au dossier de révision allégée soumis à enquête publique.

Il est également souligné que toutes les personnes conviées ont pu avoir accès aux documents relatifs au dossier en amont de la réunion. Celles-ci ont eu la possibilité de donner leur avis par courrier ou par mail sur le projet. L'ensemble des avis reçus et exprimés au cours de cette séance sera présenté dans le dossier soumis à enquête publique.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Le bureau d'études présente une synthèse du projet de révision allégée n° 1 du PLU, qui vise à repositionner le secteur Ae localisant les emprises de l'activité de la Compostière de l'Aube (existante avant approbation du PLU) qui a été dessiné sur un plan IGN au 1/10000^{ème} ne tenant pas compte du remembrement de 1978 ; et donc sans possibilité d'identification du parcellaire concerné par l'activité.

Suite à cette présentation, le bureau d'études sollicite Monsieur Baudouin, DDT10, pour savoir s'il convient de saisir la CDPENAF et pour avoir l'avis des Services de l'Etat. Monsieur Baudouin indique que le secteur Ae, étant un secteur de la zone Agricole existant, il n'est pas nécessaire de saisir la commission ; bien que la superficie du secteur évolue afin de le localiser correctement sur le plan du PLU et avec la surface exacte de cette emprise.

Monsieur Baudouin ajoute qu'il aurait été souhaitable de mettre à jour le rapport de présentation en pages 11 et 71 sur l'approbation et donc l'application du SCoT des Territoires de l'Aube. Le PLU ayant été approuvé en 2005, de nombreux éléments sont à mettre à jour comme notamment le code de l'urbanisme et l'ensemble des documents supra-communaux.

De ce fait, cette information est portée au présent compte-rendu uniquement puisque la mise à jour des documents supra-communaux et leur compatibilité ne fait pas l'objet de la présente révision allégée n° 1 du PLU.

⇒ De ce fait, les Services de l'Etat émettent un avis favorable sur le projet de révision allégée n° 1 du PLU.

Le bureau d'études indique qu'il a également reçu par mail en date du 11 Décembre 2020, l'avis favorable du SCoT des Territoires de l'Aube (Syndicat Départ).

Le bureau d'études invite la commune à solliciter par courrier ou mail les Personnes Publiques Associées n'ayant pu se rendre disponible pour cette réunion d'examen conjoint. Ces avis seront également ajoutés au dossier d'enquête publique, en complément du présent compte-rendu.

Le Maire
M. Benoit GROUX



Sans remarques sur ce compte-rendu dans les 15 jours suivant sa date d'envoi, celui-ci sera considéré comme validé

Projet

De: guillaume.patris@syndicatdepart.fr
Envoyé: vendredi 11 décembre 2020 13:51
À: perspectives@perspectives-urba.com
Cc: 'Projet'
Objet: Re: 201209 Révision allégée du PLU Bouilly - préparation réunion du 14.12.2020

Bonjour Madame,

Merci pour ces informations et documents que nous avons bien reçus. Malheureusement, aucun représentant du Syndicat ne sera en mesure de se libérer pour la réunion de lundi prochain et nous vous prions de bien vouloir nous en excuser. Cependant nous avons pu prendre bonne connaissance du dossier que vous nous avez fait parvenir et de cette révision allégée portant sur la correction d'une erreur matérielle notable. Aussi dans le cadre de l'examen conjoint de ce projet nous tenons à vous informer que nous n'avons aucune remarque à formuler sur ce projet.

Sincères salutations,

Guillaume Patris
Syndicat DEPART

Le 09.12.2020 08:47, perspectives@perspectives-urba.com a écrit :

> Monsieur,
>
> Suite à votre demande je vous prie de trouver selon le lien ci-dessous
> la note de présentation ainsi que le plan de zonage du dossier de la
> révision allégée du PLU de la commune de Bouilly.
>
> D'autre part, le "foyer familial", salle des fêtes, se trouve derrière
> la mairie. Arrivé vers la mairie, cette salle est indiquée par des
> flèches.
> Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, mes cordiales
> salutations.
>
>
> Lien du téléchargement
> <https://we.tl/t-li7RqVeCuZ>
>
> Sylvie BERT
> Assistante de direction
>
>
>
>

> -----Message d'origine-----

> De : guillaume.patris@syndicatdepart.fr
> <guillaume.patris@syndicatdepart.fr>
> Envoyé : mardi 8 décembre 2020 12:08
> À : Perspectives <perspectives@perspectives-urba.com>

> Objet : RA PLU Bouilly
>
> Bonjour,
>
> je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir la note
> de présentation de la révision simplifiée du PLU de Bouilly afin d'en
> prendre connaissance avant la réunion d'examen conjoint du 14 décembre
> prochain.
> Pourriez vous également m'indiquer l'adresse du "foyer familial" où
> doit se tenir la réunion?
>
> Je vous en remercie,
>
> Cordialement,
>
> Guillaume Patris
> Syndicat DEPART